

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1945)  
**Heft:** 9

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la Constitution le principe fixant que, lors de l'aménagement des forces hydrauliques, il faut tenir compte, « dans la mesure du possible, des intérêts de la navigation intérieure ».

En 1919, la Constitution fédérale fut complétée par l'article 24 *ter*, aux termes duquel « la législation sur la navigation est du domaine de la Confédération ».

Basée sur cet article, la loi fédérale sur le registre des bateaux a été édictée en 1923. Se fondant sur cette loi, le Conseil fédéral a promulgué plusieurs règlements de police concernant la navigation du Rhin et une série de dispositions relatives à l'exploitation.

## II.

La première application des dispositions de l'article 24 *bis* de la Constitution a conduit aux articles 24 à 27 de la loi fédérale sur les forces hydrauliques de 1916.

Selon l'article 24, 2<sup>e</sup> alinéa, le Conseil fédéral désigne les sections de cours d'eau qui doivent être considérées comme navigables ou qu'on se propose de rendre telles.

Aux termes de l'article 27, le Conseil fédéral prend les mesures nécessaires pour que la *navigabilité* des sections de cours d'eau désignées par lui ne soit pas compromise par des constructions ou par une modification artificielle du lit.

L'article 24, 1<sup>er</sup> alinéa, prévoit que les usines hydrauliques, en particulier, doivent être construites de manière à sauvegarder la *navigabilité* telle qu'elle existe déjà et à tenir compte du développement futur de la navigation.

Dans les articles 27, 2<sup>e</sup> alinéa, et 24, 3<sup>e</sup> alinéa, il est question de la répartition des frais que la protection des intérêts de la navigation pourrait imposer.

Il convient aussi de signaler que, selon l'article 15 de la loi fédérale sur les forces hydrauliques, la Confédération peut, dans l'intérêt de la navigation, décréter la régularisation du niveau et de l'écoulement des lacs, ainsi que la création de bassins d'accumulation.

## III.

Se fondant sur la législation en vigueur, le Conseil fédéral a pris les mesures juridiques suivantes :

1. Selon son arrêté de 1923, les projets d'usines hydrauliques ou d'autres ouvrages qui touchent aux sections de cours d'eau navigables et à celles pouvant être rendues navigables, doivent être soumis aux gouvernements cantonaux ; les gouvernements cantonaux font parvenir les projets accompagnés de leur préavis au département fédéral compétent.

Le Conseil fédéral décide de quelle manière il y a lieu de tenir compte des besoins de la navigation existante et future ; il décide en particulier si les ouvrages doivent être adaptés dès le début ou seulement plus tard aux besoins de la navigation.

2. Dans sa circulaire de 1918 déjà, le Conseil fédéral a prescrit que les plans des usines hydrauliques projetées soient soumis aux autorités fédérales. Ces plans sont examinés dans trois départements, par sept divisions, sous neuf à treize points de vues différents.

3. Vu l'article 66, 2<sup>e</sup> alinéa, de la loi du 28 septembre 1923 sur le registre des bateaux, le Conseil fédéral a mis en vigueur pour les eaux suisses, sur la section du Rhin comprise entre la frontière suisse et le pont « Mittlere Rheinbrücke », à Bâle, le *règlement de police* revisé pour la navigation du Rhin. Le 13 janvier 1940, il a ensuite mis en vigueur pour la section du Rhin, entre Bâle et Rheinfelden, la première partie du dit *règlement de police* et édicté des dispositions particulières pour cette section, y compris l'écluse d'Augst.

Enfin il a mis en vigueur, pour la section du Rhin allant de la frontière suisse au pont « Mittlere Rheinbrücke » à Bâle, une série de dispositions relatives à la composition minimum des équipages des bateaux y naviguant et au transport de matières dangereuses.

## IV.

Lorsque des projets de *régularisation de lacs* sont établis, les multiples intérêts en jeu sont coordonnés.

Ainsi les autorités fédérales ont pris déjà maintes dispositions en faveur de la navigation fluviale.

La Confédération a donc coordonné d'une manière très appropriée les différents domaines de l'économie hydraulique et ceux-ci avec d'autres domaines, bien avant que le terme « *Landesplanung* », qui d'ailleurs nous est venu de l'étranger, et qu'on traduit par l'expression « *Plan d'aménagement national* », ait été employé chez nous.

## H. Conclusions.

En raison du développement technique, notre pays devient, relativement parlant, toujours plus petit, du fait que la vitesse des transports s'accroît. On peut dire, toujours au point de vue relatif, que plus les distances deviennent grandes, plus elles sont amoindries par la vitesse des transports modernes.

Les liaisons navigables de notre pays avec la mer agissent en sens inverse. Elles lui donnent de nouveau de l'espace. Elles nous placent en contact plus étroit avec d'autres contrées et d'autres peuples. Elles éveillent notre esprit d'entreprise. Notre rayon d'action s'en étend.

On connaît la valeur que d'autres pays accordent aussi à leurs liaisons à la mer. On ne peut en chiffrer tous les avantages.

Il me plaît de constater combien votre Association se préoccupe aussi de la navigation du Rhône. Je l'en félicite et l'en remercie sincèrement.

Presque toujours dans le public, on ne parle que de *l'aménagement* des voies navigables. Et pourtant leur *exploitation* revêt une importance beaucoup plus grande. L'exploitation est le but final ; elle est permanente et selon nos notions, d'une durée indéterminable. La construction, par contre, est unique, elle n'est pas un but en soi.

Lorsqu'on traite des questions de navigation, on ne saurait donc assez insister pour que soit assuré un mode d'*exploitation simple, sûr et bon marché*.

Il existe, en vue de préparer la navigation du Rhône, une commission franco-suisse ; elle fut constituée en 1918 sur l'initiative du Conseil fédéral. En 1937, un projet de *convention franco-suisse* relatif à la navigation future sur le Rhône a été remis à la délégation française. Il n'a cependant pas encore pu faire l'objet de pourparlers.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S. I. A.)

Assemblée générale annuelle  
du mardi 27 mars 1945.

Rapport du président sur l'exercice 1944.

Messieurs et chers confrères,

Plus que jamais en ce printemps si beau et si terrible de 1945, le coup d'œil obligatoire sur l'année écoulée nous fait

mesurer nos priviléges et nos responsabilités. Nos priviléges — d'avoir pu poursuivre, à un rythme encore relativement normal, nos travaux professionnels et nos efforts collectifs, tandis qu'au delà des frontières fragiles qui nous protègent s'accomplit, à un autre rythme d'une horreur multipliée, la destruction d'un monde. Nos responsabilités — devant l'inquiétant demain, demeurer les gardiens d'une pensée droite et libre, affronter sans parti pris les problèmes sociaux qui exigent de nous une bonne volonté constructive, aider à rebâtir matériellement et spirituellement ce qui a été détruit. Puisse-t-il nous être donné d'apporter notre part, si modeste soit-elle, à cette œuvre de redressement, dans le pays et au dehors ; de mettre à disposition les forces qu'une culture équilibrée et une pratique disciplinée ont formé. Il importe qu'après l'Ecole et l'Université — et cette autre école qu'est la Vie elle-même — la S. I. A. contribue encore à cette formation par l'esprit qui règne parmi ses membres et par l'idéal qu'ils veulent réaliser. Que la S. I. A. soit à la hauteur de cette responsabilité-là.

#### Effectif :

L'effectif de la Société a augmenté de trois unités, ce qui l'a amené, à fin décembre 1944, à 308 membres. Nous avons dû enregistrer avec regret le décès de deux membres : MM. Bosset, ingénieur, ancien professeur à l'Ecole d'ingénieurs, et E. Gribi, architecte à Territet, ainsi que quatre démissions. — Neuf nouveaux membres ont été admis : MM. S. Djevahirdjian, J. Gaulis, J. Ott, Ch. Paschoud, ingénieurs civils ; J. Ganguillet, ingénieur mécanicien ; E. Diserens, ingénieur rural ; Ch. Tschäppät, ingénieur chimiste ; M. Franel, architecte ; J. Tschumi, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne.

#### Activité du Comité :

Le Comité, constitué comme en 1943, sauf pour M. Panchaud, remplacé dès mars 1944 par M. Derron, a tenu huit séances plénières. Le bureau a liquidé en nombre de séances à part les affaires courantes.

Le Comité s'est attaché à maintenir les liens cordiaux qui unissent la S. V. I. A. aux autres sections romandes. Il a délégué, en janvier dernier, des membres pour le représenter aux assemblées générales des Sections de Genève et de Fribourg. Nous avons regretté de n'avoir pu participer à celle de la Section neuchâteloise.

Notre entente cordiale avec l'A<sup>3</sup> E<sup>2</sup> I. L. a été consacrée à nouveau par notre participation à son assemblée générale en décembre dernier.

Les relations par correspondance avec le Comité central ont été suivies, touchant les objets les plus divers. Dans celles entretenues avec l'Etat de Vaud, notamment le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ainsi qu'avec la Commune de Lausanne, nous avons rencontré beaucoup de compréhension de la part de leurs organes et un climat favorable aux tâches futures, dont la S. V. I. A. et ses membres pourront être chargés.

Parmi les problèmes spéciaux étudiés par le comité et traités au cours de l'année, nous citons :

1. *Les nouvelles lois vaudoises sur le statut du travail et sur l'organisation professionnelle, au sujet desquelles l'Etat nous a demandé, comme à d'autres organisations professionnelles, de formuler nos observations.*

Nous ne pouvons méconnaître la haute valeur, mais aussi certains dangers inhérents à une telle législation.

Nous sommes donc intervenus à diverses reprises pour insister entre autres sur la nécessité de laisser aux groupes professionnels le plus de liberté possible, pour trouver par leurs propres moyens la solution de leurs problèmes sociaux particuliers, et de leur

accorder une autonomie suffisante dans le cadre des principes généraux fixés par la loi.

2. *Un projet de contrat collectif*, proposé par la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud.

L'étude de ce problème, confiée à une commission spéciale, n'a pas encore abouti à des conclusions concrètes ; elle devra être continuée, afin d'établir si une solution équitable pour les deux parties intéressées est réalisable.

3. Une *enquête*, faite parmi nos membres à la demande du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce pour savoir *quels sont les bureaux d'architectes et d'ingénieurs les plus touchés par la crise*, a fourni les noms de vingt bureaux d'architectes et neuf bureaux d'ingénieurs.

4. Les nouvelles *Conditions spéciales pour l'exécution du béton, Normes n° 105*, pour la mise au point desquelles nous avons, après consultation auprès de plusieurs de nos membres, fait au Comité central des propositions rédigées par M. Panchaud, ingénieur.

5. La *révision du formulaire n° 118 a : Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art*.

A l'assemblée des délégués de la S. I. A., le 25 novembre dernier, à Zurich, les délégués des sections romandes ont, à la suite de leurs interventions, été invités à faire des propositions pour le texte français révisé. Ces sections ont constitué une commission romande qui a tenu séance à Lausanne, en décembre. Elle chargea une commission restreinte vaudoise de rédiger les textes. Celle-ci a terminé dernièrement ce travail considérable qui comportait une refonte complète des anciens textes. Nous espérons que la commission des Normes de la S. I. A. tiendra compte de nos propositions.

Nous remercions MM. O. Carroz et R. Bolomey de leur dévouement à cette cause.

D'autre part, nous avons apprécié vivement cette occasion d'un effort commun des sections romandes. Nous souhaitons qu'elle se renouvelle, persuadés que la mise en commun de nos forces favorisera l'apport de la Suisse romande dans le sein de la S. I. A.

6. *La participation de la S. I. A. à la reconstruction des régions dévastées.*

Le Comité central avait envisagé la nomination d'une grande commission chargée de poursuivre l'étude de ce problème difficile. Les présidents des sections romandes se sont réunis pour adresser au Comité central des propositions communes pour la participation romande à ces travaux, participation qui paraît importante pour les relations avec les pays de langue et de culture françaises. Une suite ne put cependant encore être donnée à ces propositions ; des études et recherches préparatoires sont en cours. M. le professeur Tschumi a été appelé à y collaborer. Les circonstances sont d'ailleurs encore extrêmement défavorables pour les réalisations espérées.

7. *Un Projet d'adjonction au formulaire n° 102, Tarif pour travaux d'architecture, et un Projet de tarif d'honoraires pour plans d'aménagement de régions, de localités et de quartiers* viennent d'être étudiés et discutés au Groupe des architectes pour transmission de nos remarques au Comité central.

#### Finances :

Le rapport du caissier expose la situation financière de la Société. Elle est normale, quoique nous regrettions que le montant fort modeste de nos cotisations impose des limites assez sévères à nos activités.

#### Assemblées :

Une assemblée ordinaire a réuni, le 21 novembre dernier, les membres de la S. V. I. A. Elle avait pour objets principaux un exposé de M. F. Gilliard sur la « Participation de la S. I. A. à la reconstruction » et la décision d'accorder un patronage moral à l'Exposition permanente de la Construction, à Lausanne.

#### Conférences :

Les deux dernières conférences du printemps 1944 furent celles des :

17 avril, de M. Georges Wild, docteur ès sciences, sur *Le film cinématographique*, à laquelle nous avions convié les membres de la Société vaudoise des Sciences naturelles ;

5 mai, de M. Jean Petrequin, ingénieur, directeur des Travaux, sur *Lausanne en l'an 2000*.

Le 10 juin, une *Excursion commune* des Sections S. I. A. Genève et Vaud et de l'A<sup>3</sup> E<sup>2</sup> I. L. conduisit à la visite des installations

militaires de la place d'armes de Bière et du chemin de fer électrique B. A. M.

Participation nombreuse, inspection remarquable, rencontre fraternelle laissant des souvenirs agréables.

Le cycle des conférences 1944/45, organisées de main de maître par le président de l'A<sup>3</sup> E<sup>2</sup> I. L., a comporté jusqu'ici les suivantes :

Le 27 janvier 1945 : *Les nouvelles méthodes de radiosondage de l'atmosphère et la radiométrie*, par M. Jean Lugeon, ingénieur, docteur ès sciences, privat-docent à l'E. P. F., conférence offerte aussi à la Société vaudoise des Sciences naturelles.

Le 7 février : *Recherches et essais sur le béton*. Surprises et difficultés rencontrées, notamment lors des essais de béton au barrage de Barberine, par M. le professeur Jean Bolomey.

Le 2 mars : *Les villes nouvelles du passé et de l'avenir*, par M. Jean Tschumi, professeur à l'Ecole d'architecture.

Le 23 mars : *Les ponts en bois de la Suisse*, par M. F. Hübner, professeur à l'Ecole d'ingénieurs et inspecteur des ponts à l'Office fédéral des transports.

Nous ne rappellerons pas ici en détail le caractère et la valeur particulière de ces conférences. Elles ouvrent des aperçus nouveaux et parfois passionnantes sur les recherches actuelles dans divers domaines de la science et de la technique. Bornons-nous à exprimer notre vive gratitude aux conférenciers.

Nombre d'entre nous — trop peu d'architectes — ont participé avec un vif intérêt :

le 29 avril 1944, à la séance du *Groupe professionnel S. I. A. des ponts et charpentes*, avec exposés de MM. les professeurs Bolomey et Stucky ;

du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet, aux *conférences intitulées Sols et fondations*, organisées par le Laboratoire de géotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne ;

de même que, le 5 décembre, au *Cours d'éclairagisme* dirigé par l'Office d'éclairagisme et l'Office d'électricité de la Suisse romande.

Nous tenons à redire à la Direction et aux professeurs de l'Ecole d'ingénieurs le prix qu'ont pour nous — ingénieurs et architectes dans la pratique — ces retours aux sources de la formation scientifique que nous ne devrions jamais cesser de rechercher.

#### Rapports divers :

Cet aperçu général ne donnerait qu'une image partielle de nos activités sans les rapports complémentaires dont nous reproduisons les éléments essentiels comme suit :

*Le Groupe des architectes*, présidé par M. Ad. Burnat, architecte, accomplit au sein de la Société une tâche nécessaire et fertile, et dont nous lui sommes reconnaissants. Il étudie dans ses séances les problèmes techniques ou professionnels qui l'intéressent.

Il a décidé, pour donner une preuve de son intérêt à l'Ecole d'architecture, d'instituer, d'accord avec sa Direction, un prix spécial et annuel de 200 fr.

A cette occasion, le Groupe a examiné la possibilité de développer la bibliothèque de l'Ecole par l'apport de livres provenant de bureaux d'architectes privés. Cette question reste encore à l'étude. Le Groupe accorde aussi chaque année un subside à l'Ecole complémentaire professionnelle et un prix en faveur des élèves apprentis dessinateurs en bâtiment.

*Le Bureau d'entraide technique*, dirigé par M. Delacoste, nous renseigne sur l'activité de cette institution qui continue à rendre de précieux services.

Le nombre des inscriptions enregistrées a passé de 76 en 1943 à 86 au cours de cette année, du fait, en particulier, du retour au pays de plusieurs ingénieurs et techniciens. Les chômeurs occupés en 1944 se répartissent en douze ingénieurs, cinq architectes, treize techniciens et dix-sept

dessinateurs, totalisant 4259 journées de travail. Le total des salaires s'est élevé à 52 000 fr. et le salaire moyen à 12 fr. 30 par jour. Les divers travaux exécutés comprennent des plans, schémas, croquis, écrits, graphiques pour les administrations publiques, ainsi que de nombreux travaux dactylographiques pour divers laboratoires de l'Université.

L'activité du B. E. T. en tant que bureau de placement s'est poursuivie dans des conditions difficiles. Le B. E. T. a réussi à placer dans des emplois stables huit personnes et en outre a effectué septante-six placements provisoires, procurant ainsi 2683 journées de travail en dehors du B. E. T. Ces placements ont eu lieu en partie dans les administrations publiques, les bureaux techniques de l'armée et en partie dans les bureaux privés.

Le rapport de nos représentants au *Comité de patronage du « Bulletin technique »*, MM. F. Chenaux et A. Paris, décrit l'effort poursuivi en 1944 par le rédacteur, M. D. Bonnard, pour offrir une matière riche et variée. Dans le domaine *Architecture*, quatre-vingt-quinze pages, soit le tiers environ de la place disponible pour les articles de fond furent consacrées aux concours d'architecture et aux articles traitant d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement national.

Quant à l'*Art de l'ingénieur*, la rédaction s'est efforcée de faire paraître le plus grand nombre d'études absolument originales. Elles comportent deux groupes principaux : les études de rang académique émanant principalement de l'E. I. L. ou de l'E. P. F. ; et des descriptions d'ouvrages ou de machines ainsi que des exposés de travaux exécutés.

Les buts poursuivis se résument à ceci : faire connaître les œuvres de la technique suisse, mais plus spécialement celles de nos collègues romands, qu'il s'agisse d'architecture (par les concours), d'urbanisme, de génie civil ou de mécanique ; faire cela avec la préoccupation de résérer la place, forcément restreinte dont on dispose, aux études originales et d'actualité ; ne pas oublier de traiter les problèmes qui préoccupent nos associations professionnelles (organisation et formation professionnelle des ingénieurs et architectes) ; constituer en outre en quelque sorte les annales de l'activité technique de nos milieux romands ; être pour eux une source de documentation et surtout un outil de travail. Le nombre croissant des abonnés est la preuve de l'efficacité des méthodes employées.

Le rapport de la *Commission paritaire de la série de prix*, rédigé par son président, M. G. Lerch, architecte, rappelle le mandat donné au comité par l'assemblée générale de mars 1943 : rechercher la possibilité d'une entente avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs en vue d'une fusion des deux séries de prix qui se concurrençaient inutilement. L'entente réalisée, une convention signée le 12 juillet 1943, MM. Lerch et Raach nommés membres de la Commission paritaire avec M. Panchaud suppléant, un contrat fut traité avec l'édition « *Annuaire Suisse S. A.* », assurant des conditions aussi favorables que possible.

Le très gros travail de rédaction, basé sur des études de textes et de prix approfondies, a nécessité cent vingt séances de la commission. Le volume va sortir de presse.

Nous devons des remerciements chaleureux aux membres de la commission pour ce travail considérable auquel ils ont voué beaucoup de peine et de temps.

Enfin M. F. Gilliard, délégué de la S. V. I. A. à la *Commission vaudoise des occasions de travail*, donne un aperçu sur l'activité de celle-ci. Elle cherche à coordonner les efforts de tous les milieux intéressés à une reprise des affaires : construction, hôtellerie, agriculture, industrie et commerce. Elle intervient utilement auprès de l'Etat dans les questions en

rapport avec le subventionnement des travaux de chômage. Le rapport mentionne que 355 demandes de subventions ont été admises par l'Etat au cours du dernier exercice, le montant des devis étant de 3 817 027 fr. et les subventions versées de 863 893 fr.

Aux remerciements mérités à adresser aux membres de nos commissions et aux rapporteurs, le soussigné tient à ajouter celui qu'il doit aux membres du Comité, qui ont accompli avec dévouement leur part du travail, aux délégués de la S. V. I. A. et à tous ceux qui ont apporté une contribution à nos tâches communes.

*Le président :*  
E. d'OKOLSKI, architecte.

**Assemblée générale de la S. V. I. A.  
du 27 mars 1945.**

*Extrait du procès-verbal.*

Le sympathique « Salon bleu » de l'Hôtel de la Paix, à Lausanne, était à peine assez grand pour recevoir les nombreux membres venus renouer les liens d'une saine amitié en travaillant ensemble à rehausser le niveau de la profession.

Et M. d'Okolski eut de plus le plaisir de saluer les présidents des sections de Genève, M. Lenoir, et de Fribourg, M. Colliard, ainsi que le vice-président de l'A<sup>3</sup>E<sup>2</sup>I. L., M. Robert, avant de lire le substantiel rapport présidentiel, reproduit par ailleurs.

Le rapport de caisse, malgré le léger déficit de l'exercice, est encore rassurant, puisque l'actif permettrait de supporter encore bien des années pareilles.

C'est pourquoi M. Roud, au nom des vérificateurs des comptes, en propose l'adoption avec remerciements à M. Carroz pour sa bonne gestion.

C'est dans le même esprit qu'est voté un budget prévoyant le maintien de cotisations minimales si l'on songe à tout ce qu'elles représentent.

Sur la proposition de M. Burnat, président du « Groupe des architectes », M. d'Okolski voit son mandat présidentiel renouvelé, avec acclamations. M. Ebner, ingénieur, reprend la place laissée par M. Carroz. Et le nouveau comité est constitué comme suit :

M. d'Okolski, président ; M. Meystre, vice-président ; M. Ebner, trésorier ; M. G. Lerch, secrétaire ; MM. Perrelet, L. Marguerat et Derron, membres.

MM. Lavenex et Roud sont désignés comme vérificateurs des comptes, M. Ganguillet suppléant.

Les demandes d'admission de MM. O.-C. Lauti, architecte diplômé, Gardel et Daxelhofer, ingénieurs civils E. I. L., sont acceptées et seront transmises avec recommandation au Comité central.

Après avoir parlé de l'assemblée des délégués, qui se tiendra à Aarau le 28 avril, de la propagande nécessaire pour recruter de nouveaux membres, du concours de la Salle Paderewski dont le délai est reporté au 28 mai, des conférences futures, de la demande de la Commune de Lausanne selon laquelle la S. V. I. A. prendrait en mains les mesures destinées à obvier à la crise des logements, le président lève la séance officielle à 19 h. 40.

Et c'est alors un dîner remarquablement bien servi, puis une descente en masse au « Coup de Soleil », où chacun laisse libre cours à la joie, en compensation bien méritée du sérieux et de la discipline observés au cours de la première partie.

*Le secrétaire de la S. V. I. A. :*  
G. LERCH.

**SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS  
ET DES ARCHITECTES**

**Extrait du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance  
du Comité central du 2 mars 1945.**

*1. Etat nominatif.*

*Admissions.*

Par voie de circulation du 9 février au 2 mars 1945 ont été admis :

<i>Noms</i>	<i>Domicile</i>	<i>Section</i>
Bächler, Fr.	ing. civil	Liebefeld
Grossen, M.	ing. électr.	Berne
Junod, R.	ing. électr.	Berne
Luder, R.	ing. rural	Berne
Beaudouin, E.	architecte	Genève
Gelbert, A.	ing. chim.	Genève
Baer, M.	ing. civil	Neuchâtel
Kühn, H.	ing. civil	Neuchâtel
Häupple, B.	architecte	Saint-Gall
Kamber, Fr.	ing. méc.	Schaffhouse
Ferdinand, R.	doct. en chim.	Neuhausen
Foà, Cl.	ing. civil	Pully
Jacquel, Alb.	ing. civil	Montreux
Cousin, L.	ing. électr.	Lausanne
Meyer, H.	architecte	Lucerne
Keller, M.	ing. civil	Emmenbrücke
von Tobel, G.	architecte	Zurich
Krondl, M.	ing. électr.	Zurich

Dans la séance du Comité central du 2 mars 1945 ont été admis :

Steudler, H.	ing. civil	Thoune	Berne
Schellenberg, H.-A.	architecte	Kreuzlingen	Thurgovie
Lob, Edm.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
End, G., Dir.	ing. méc.	Seeburg	Waldstätte
Böslterli, W.	architecte	Baden	Zurich
Böckli, W.	ing. méc.	Zurich	Zurich

*Démissions.*

Althaus, F.	architecte	Berne	Berne
Roux, Edm.	ing. civil	Paris	Genève
Markheiser, H.	ing. méc.	Langenbruck	membre isolé

*Décès.*

Wassmer, E.	architecte	Aarau	Argovie
Fiechter, P.	ing. électr.	Neuhausen	Berne
Lang, W.	ing. rural	Berne	Berne
Stern, D.	ing. méc.	Genève	Genève
Perret, J.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Scheier, J.	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
Farny, J.-L., a.prof.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Wyssling, W., Dr	ing. électr.	Wädenswil	Zurich
	prof.		

*2. Comptes de l'exercice 1944 et budget pour 1945.*

Le Comité central vérifie les comptes de l'exercice 1944 qui, cette année encore, solde avec un heureux boni de 3268 fr. 90. Le Comité central établit le budget pour 1945 sur la base des comptes de l'exercice 1944, et décide de soumettre les comptes et le budget à l'approbation des sections lors de la prochaine assemblée des délégués.

*3. Action pour la reconstruction.*

Le Comité central prend connaissance des divers pourparlers conduits avec des représentants de pays étrangers et décide de pourvoir prochainement à l'emploi d'un chef du bureau d'études, après avoir examiné les candidatures annoncées.

*4. Economie des matériaux de construction  
et occasions de travail.*

La commission spéciale, présidée par M. Kopp, architecte, a récemment décidé d'organiser un service de presse pour renseigner les professionnels de la construction sur les pos-

sibilités d'emploi des matériaux. Les communications à ce sujet paraîtront dans les organes des associations. On prévoit en outre l'impression d'instructions ou de notes explicatives à l'exemple des publications du délégué à la création des occasions de travail. Ces instructions devront indiquer à l'homme du métier la manière dont il pourra tirer un parti rationnel des matériaux mis à disposition.

5. *Prochaine assemblée des délégués de la S. I. A.*

La prochaine assemblée des délégués de la S. I. A. aura lieu à Aarau, le 28 avril 1945.

6. *Prochaine assemblée générale de la S. I. A.*

Répondant à l'invitation de la section de Zurich, le Comité central décide de tenir la 59<sup>e</sup> Assemblée générale vers la fin de septembre 1945, à Zurich.

7. *Modification des « Recommandations pour la prise en considération du renchérissement dans les conditions d'engagement ».*

Sur la proposition de la commission spéciale chargée des enquêtes relatives au renchérissement, le Comité central décide de mettre en vigueur jusqu'en 1945 un texte revisé et augmenté de ces « Recommandations ». On peut se le procurer au Secrétariat.

Le Comité central traite ensuite une série d'autres questions, comme les tractations avec le Service fédéral du contrôle des prix au sujet de la mise en compte de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la création d'un groupe professionnel pour l'éclairage naturel, la révision des formulaires n°s 118 et 118 a, etc.

Zurich, le 9 avril 1945.

*Le Secrétariat.*

**Communiqué du secrétariat.**

*Communication n° 2 du Service de presse de la S. I. A. et de la S. S. E.<sup>1</sup> pour la construction en temps de guerre.*

Le Délégué aux possibilités de travail a fait éditer en 1942 une série de brochures relatives à la construction en temps de guerre ; ces publications avaient pour objet l'étude des mesures tendant à économiser ou remplacer les matériaux pour lesquels le ravitaillement est insuffisant. Les résultats de cette étude revêtent aujourd'hui une actualité toute particulière, étant donné l'arrêt complet des importations de charbon. Il est probable que même les hostilités une fois terminées, il s'écoulera un temps assez long jusqu'à ce que ces importations aient repris un volume suffisant. Practiquement, nous ne devons compter que sur les réserves existant actuellement dans notre pays. Celles-ci suffiraient pour un an : nous devrons toutefois nous en contenter pour une plus longue durée. Cette nécessité entraîne une contraction de la vie économique, spécialement en ce qui concerne les matériaux de construction les plus couramment employés.

Le charbon étant utilisé dans la fabrication du ciment, ce dernier matériau n'est plus disponible qu'en quantités fortement réduites. Plus l'économie de ciment réalisée dans la construction de chaque objet sera importante, plus il sera possible d'entreprendre de nouvelles constructions et par là de maintenir l'activité de l'industrie du bâtiment. Il est donc du devoir de chacun d'économiser le plus de ciment qu'il pourra.

La chaux hydraulique est fabriquée avec des scories. La production en est donc également restreinte. L'adjonction de chaux hydratée de carbure peut permettre une réduction de la consommation (une partie de chaux hydratée de carbure et quatre parties de chaux hydraulique).

<sup>1</sup> Société suisse des entrepreneurs.

L'approvisionnement en fers ronds est précaire. Par rapport à la quantité de ciment disponible et grâce à la récupération, le fer est toutefois suffisant. Pour les constructions en béton armé encore autorisées, il y a donc lieu d'aller à la limite des tensions admissibles.

Les réserves en fers profilés permettent pour le moment la réalisation de quelques travaux spécialement urgents pour l'économie de guerre actuelle.

La fabrication de pierres artificielles (briques ordinaires, briques silico-calcaires, etc.) exige également l'emploi de combustibles. A l'inverse du ciment, on peut pour cette fabrication utiliser des combustibles de remplacement dont la production dans notre pays est toutefois insuffisante. L'emploi des pierres artificielles doit donc également faire l'objet de mesures de restriction.

Le bois et les pierres naturelles restent donc les seuls matériaux de construction indépendants de nos importations et de notre ravitaillement en combustibles. La consommation de bois a augmenté dans de telles proportions que dans ce domaine comme dans d'autres il y a lieu d'éviter tout gaspillage. La pierre naturelle doit être employée partout où la technique le permet, possibilité qui existe dans la plupart des cas.

Pour les installations de chauffage central et d'appareils sanitaires ou électriques, nous renvoyons aux cahiers 3, 4 et 5 de la série de brochures « La construction en temps de guerre ». Ces publications traitent des mesures d'économie dans l'emploi des matériaux lors des travaux.

Dans nos prochaines communications, nous traiterons en détail des questions suivantes : constructions de maisons d'habitation, constructions de bâtiments publics, constructions de routes, constructions hydrauliques, constructions agricoles, travaux d'amélioration foncière, constructions industrielles.

La signification de nos communications peut se résumer en quelques mots : *Economiser des matériaux signifie créer des occasions de travail.*

**DIVERS**

**A la 29<sup>e</sup> Foire de Bâle.**

Année après année, l'ampleur de cette imposante manifestation s'intensifie en même temps que s'améliore sa qualité. Malgré la guerre, malgré l'état d'isolement où nous nous sommes trouvés, le nombre des visiteurs s'accroît encore, comme celui des exposants. Les incertitudes de l'heure actuelle ont été elles-mêmes la cause de ce développement étonnant de notre première manifestation économique. La Foire est, en effet, pour l'industriel et l'artisan, l'occasion d'affirmer sa volonté de surmonter les difficultés nées de la pénurie de matières premières, de la suppression pratiquement totale des exportations ou des charges fiscales sans cesse croissantes. De plus, et ça n'est pas sans importance, la Foire de Bâle est aujourd'hui la plus importante manifestation économique de toute l'Europe malgré son caractère jusqu'ici uniquement national.

Il était donc tout naturel que les dirigeants de la Foire de Bâle saisissent cette occasion pour décider d'élever leur manifestation au rang de Foire internationale. Dans son allocution d'ouverture, M. Brogle, directeur de la Foire de Bâle, a pu annoncer que déjà les terrains indispensables à ce développement étaient acquis. C'est donc une superficie 1,5 fois plus grande que les halles de Bâle s'apprêtent à